

En sept ans, la Société a contribué au financement de 48 grandes productions d'expression française, le coût de chacune excédant \$200,000. D'autre part, elle a alloué 16% de ses fonds au développement de nouveaux talents en finançant la production de 23 longs métrages dont les budgets étaient inférieurs à \$200,000.

Un programme spécial d'investissements établi pour stimuler la production de longs métrages d'expression française a permis à huit jeunes cinéastes d'exploiter leur talent et de réaliser leur premier long métrage. En 1975-76, un long métrage a été réalisé dans le cadre de ce programme, et un deuxième, choisi parmi sept projets, devait être mis en chantier. A cause de l'inflation, la Société a porté de \$125,000 à \$135,000 le budget maximal de ces projets, sa participation demeurant à 60%.

Programme de scénarisation. Les divers services fournis par la SDICC à l'industrie cinématographique ont été accrus par l'addition du Programme de scénarisation. Ce programme a pour but d'encourager les auteurs d'expérience ou ceux qui travaillent dans des domaines connexes comme le théâtre ou la télévision à élaborer des thèmes nouveaux pour la production de longs métrages. La section française du programme a reçu 31 demandes de subvention, dont 23 ont été acceptées. La contribution de la Société aux neuf projets déjà approuvés se chiffrait à \$54,500. La Société a engagé un dialogue avec les auteurs qui se traduit par un élargissement du service d'évaluation des scénarios et une série de rencontres au cours de la préparation de ceux-ci.

Production anglaise. En 1975-76, 11 nouveaux longs métrages d'expression anglaise ont été produits avec l'aide de la Société, dont 10 en Ontario et un en Colombie-Britannique. Le coût global de ces 11 films s'est élevé à près de \$4.3 millions, et la Société s'est engagée à verser environ \$1.7 million, soit près de 39% du total. Les investissements provenant de l'industrie cinématographique (laboratoires, distributeurs et exploitants) ont considérablement augmenté par rapport aux années précédentes, atteignant au total \$1.09 million. Pour la deuxième année consécutive, les investisseurs privés n'ont pas contribué autant qu'on s'y attendait, leur participation s'établissant à environ \$683,000.

Le budget le plus modeste s'est chiffré à \$283,260, tandis que le plus élevé a atteint \$1.1 million, le coût moyen par film s'établissant à \$605,543. En outre, on a accordé des crédits de \$193,335 pour financer une partie des travaux préliminaires de 26 projets. Récemment, \$80,290 ont été investis dans cinq projets que la SDICC avait déjà appuyés dans le passé. Au total, 48 projets de langue anglaise ont reçu de l'aide. Dans le cadre du programme spécial d'investissements cinq projets de film sur 21 ont été approuvés, dont quatre en Ontario et un en Colombie-Britannique. Ces projets étaient présentés par des réalisateurs qui en étaient à leur premier long métrage.

Programme de scénarisation. Au cours de l'année de lancement de ce programme, quelque 60 demandes de financement ont été présentées, et \$128,108 ont été investis dans 21 projets. Le montant versé aux scénaristes s'est élevé à \$77,170, tandis que \$30,250 servaient à prendre des options; le reste a servi à diverses dépenses telles que les frais de dactylographie et de reproduction et la rétribution des producteurs.

A la demande d'un groupe d'auteurs, la Société a nommé un producteur et adaptateur de scénario d'expérience au poste nouvellement créé d'expert-conseil en matière de scénarios d'expression anglaise. Le titulaire du poste est chargé de donner aux auteurs inscrits au programme des conseils constructifs. C'est ainsi qu'a pris naissance, en septembre 1975, l'Atelier des scénaristes. Le Conseil des arts de l'Ontario s'est engagé à fournir 20% des crédits nécessaires à la condition que les scénaristes puissent assister aux travaux de l'atelier. L'un des objectifs les plus importants de la Société est d'allier la liberté de création avec la connaissance réaliste des exigences commerciales.

Accords relatifs à la coproduction. Aucune industrie cinématographique ne peut prétendre être autonome, car la coopération internationale est à la base de tout